

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : six juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 12

Procurations : M. Thomas PEYRAUD, donne pouvoir à M. Alain DURIS
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Thomas PEYRAUD, M. Alan DUVAL.

Secrétaire de séance : Mr Alain DURIS

OBJET : CONVENTION DE FOURRIERE / ENLEVEMENT ET GARDE DES ANIMAUX

Vu l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime qui précise que les communes sont tenues de disposer d'un lieu de dépôt et d'un service défini de fourrière pour la prise en charge des animaux domestiques trouvés sur leur territoire

Vu le projet de convention soumis par la SPA proposant de reconduire pour l'année 2024 des conditions d'intervention (24 heures après l'appel) et un forfait fixé à 1.20 euros par habitant soit un coût de **1174.80 €** pour la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de valider** la convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux, annexée à la présente délibération

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Fait à Saint-Auvent, le 18 juin 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING

